



Probleme de glissement de terrain

Par **doudou26210**, le **04/01/2009** à **22:28**

Bonjour,

J'ai eu un glissement de terrain chez moi. Pour eviter que cela ne se reproduise je voudrais réhausser mon mur. On me dit que je n ai pas le droit de dévier le passage du glissement chez mes voisins. Est-ce vrai et quels sont mes droits ?

Merci d'avance,
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **04/01/2009** à **23:04**

Bonjour,

Vous ne vous occupez pas de vos voisins, vous allez au service de l'urbanisme de votre mairie pour demander l'autorisation de réhausser votre mur et de le renforcer.

Vos voisins n'ont qu'à faire la même démarche et les mêmes travaux.